



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecine préventive

Question écrite n° 71180

## Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le suivi des patients diabétiques. Moins d'un diabétique sur deux bénéficie d'une surveillance annuelle du fond d'oeil permettant de détecter précocement des lésions de la rétine, première cause de cécité avant l'âge de 50 ans. Et seulement 20 % d'entre eux se font suivre régulièrement pour dépister des ulcérations de la plante des pieds, qui, non soignées, peuvent aboutir à l'amputation d'un orteil, voire d'une jambe. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin de favoriser le suivi et le dépistage des maladies propres aux diabétiques.

## Texte de la réponse

Le diabète est une pathologie métabolique en constante augmentation tant en Europe qu'aux États-Unis. En France métropolitaine, on dénombre environ 2,2 millions de personnes diabétiques, soit une prévalence d'environ 3,3 %. La loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, tout comme le programme d'actions de prévention et de prise en charge du diabète de type 2 mis en place en 2001, vise à améliorer la prise en charge du diabète selon les recommandations de l'agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé, à lutter contre les complications et à prévenir le diabète. Dans le cadre de la lutte contre les complications de la maladie, deux actions expérimentales sont coordonnées par le ministère de la santé et des solidarités pour les années 2005/2006 afin d'améliorer le dépistage de la rétinopathie diabétique et de prévenir les lésions des pieds des diabétiques pouvant entraîner des amputations. Ses actions sont relayées sur le terrain par l'association française des diabétiques et par l'association nationale de coordination des réseaux diabète. Par ailleurs, une information auprès des patients, des professionnels et du grand public a également été lancée dans le même temps afin d'améliorer la qualité du suivi de la maladie.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 71180

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé et solidarités

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 juillet 2005, page 7323

**Réponse publiée le :** 18 octobre 2005, page 9807